



Le Maire

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2014

Date de la convocation : 11 janvier 2014

Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2014

Date d'affichage des délibérations :

Le dix-sept janvier deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM MORTEVEILLE, GAILLARD, GUERVENO, BOUTELOUP, VANNIER, LEMAITRE, Mme POMMIER, MM GAULTIER, HENRY, BARILLER, LAMY, LEFEUVRE, Mme SIMON

Absents et excusés: Mme GRANIER Michèle et M. ROUSSEAU Roland

Secrétaire de séance : M. LEMAITRE Jean-Luc

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoir: 0

Nombre de votants : 13

---

### Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2013

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter ces sujets à l'ordre du jour :

- régularisation d'un acte de vente (logement n°1 de l'ex-gendarmerie) relative à la constitution de servitude entre ERDF et la commune (passage d'ouvrages sur une parcelle communale)
- 3C Culture: signature du PV de transfert du musée de l'Auditoire
- 3C - Solidarités: demande de mise à disposition d'une partie de parcelle pour réaliser un jardin solidaire

## FINANCES

### Subventions de fonctionnement 2014 aux associations communales et autres organismes

*se reporter au tableau final en annexe 1*

La Commission des Finances s'est réunie le 07 janvier dernier afin d'étudier les différentes demandes de subvention de fonctionnement des associations et autres groupements:

- **Association des Amis de Sainte-Suzanne:**

Roland GAILLARD rappelle que, du fait du transfert du Musée de l'Auditoire à la 3C, ce dernier ainsi que le Grand Moulin ne devrait plus être géré directement par l'association des Amis de Sainte-Suzanne. Il est proposé de ne pas octroyer de subvention pour le moment, dans l'attente du projet de gestion établi par la Communauté de Communes des Coëvrons et des projets de l'association, vu en conseil communautaire en semaine 04.

Cependant, par le biais de l'attribution de compensation, la commune verse indirectement 5 000,00 € de subvention à l'association.

- **Musiques pour Tous:**

Il est précisé que 3 concerts gratuits seront organisés par l'association Musiques pour Tous et pris en charge par le CIAP (Conseil Général).

- **L'Harmonie/Banda de Sainte-Suzanne:**

Roland GAILLARD rappelle également, que la commune a pris en charge l'intégralité de l'indemnité de licenciement de l'ancien chef de musique, suite à la décision de révocation de ce dernier par l'Harmonie en mai 2013. Il a été décidé de ne pas octroyer de subvention de fonctionnement à l'association en 2014 pour pallier cette dépense.

Cependant, depuis le départ du chef de musique, des chefs du Conservatoire d'Évron et de Laval se succèdent pour assurer les répétitions de l'Harmonie/Banda. Ces personnes sont rémunérées par la 3C. Une réflexion est en cours pour définir les modalités de prise en charge de ces intervenants.

Une réunion est programmée le 24 janvier prochain avec les 3 harmonies du secteur (Évron, Sainte-Suzanne et Bais) pour aboutir à une solution commune pour la prise en charge des chefs de musique (prise en charge directe de la commune via un état transmis par la 3C ou rémunération de l'association via une subvention communale)

- **Sorties pédagogiques des écoles:**

Afin d'éviter les écarts parfois conséquents d'une année sur l'autre, en fonction des voyages plus importants prévus en moyenne tous les 3 ans pour chacune des deux écoles, les élus valident la proposition de la commission des Finances qui consiste à octroyer, à partir du budget 2015, la somme de 2 000 €/an pour chacune des deux écoles. A charge des enseignants de provisionner d'année en année pour prévoir un voyage plus important certaines années.

Cependant, pour l'année 2014, il a été étudié les demandes des écoles et, compte tenu de l'engagement auprès des transporteurs notamment, il est proposé d'octroyer:

- 2 500 € pour l'école Perrine Dugué
- 3 500 € pour l'école Sainte-Marie

- **CNRS - fouilles archéologiques au Camp de Beugy:**

En 2013, la commune a pris en charge les repas des chercheurs bénévoles à hauteur de 5,00 €/ personne, à raison de 2 repas /jour, pour une somme totale versée à 1 440,00 €.

Le CNRS qui envisage de reconduire une période de fouilles au cours de l'été 2014, sollicite la commune pour reconduire ce financement.

Les élus décident de valider le principe de verser 5,00 €/repas, dans l'attente de connaître précisément le nombre de chercheurs et de jours de fouilles. Par ailleurs, les emplacements du camping leur seront mis à disposition gratuitement.

- **WW2 - organisation d'une manifestation sur le 70ème anniversaire de la seconde guerre mondiale**

L'association passera sur la commune le 15 juin 2014 afin de poser deux plaques commémoratives. Il est proposé de prendre en charge le repas des organisateurs et vétérans présents, sous la forme de remise de tickets.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres votants, les montants des subventions de fonctionnement 2014 attribués aux associations, sauf pour celles citées ci-dessous, pour lesquelles certains membres ne prennent pas part au vote:

- Médiéville53: MORTEVEILLE Jean-Pierre, GAILLARD Roland, BOUTELOUP Jean-Claude, HENRY Stanislas, BARILLER Alain et LEFEUVRE Philippe
- Francs Tireurs Suzannais: BARILLER Alain, BOUTELOUP Jean-Claude, LEFEUVRE Philippe

– **PRECISE** que le versement interviendra après le vote du budget primitif 2014.

## Budget principal 2014 - autorisation de paiement avant vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L 1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser:

- Acquisition tables et chaises pour la salle des fêtes Fernand-Bourdin - **1 250,00 € TTC**
- Acquisition du terrain E 321 (Route de Sablé) - propriétaire M. HARDY Jean-Luc - **12 000,00 € (frais notariés inclus)**
- Acquisition d'un escabeau professionnel pour l'agent technique - **265,00 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes:

- à l'article 2188, opération 90, pour un montant maximum de 1 250,00 €
- à l'article 2188, opération 90, pour un montant maximum de 265,00 €
- à l'article 2111, opération 116 pour un montant maximum de 12 000,00 €

- **PRECISE** que celles-ci seront inscrites au budget primitif 2014.

## Vente d'herbe et convention d'occupation précaire 2014

*Stanislas HENRY ne prend part ni au débat ni au vote.*

Monsieur le Maire présente les différentes locations ou vente d'herbes pour 2013:  
Pour rappel: le tarif fixé au 01/01/2014 est de 160,00 € l'hectare par an.

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Réf. Cadastrales</b>	<b>Superficie</b>	<b>Conditions Financières 2014</b>
CAMUS Albert	Le Pré des Noës Zone entre l'Erve et la Z.A.	D 574 & 575	439 m <sup>2</sup>	7,00 €
BELLAYER Cécile	Le Pré des Noës	D 641 En partie	7 010 m <sup>2</sup>	112,16 €
DELETANG Michel	Le Pré des Noës	D 641 En partie	2 808 m <sup>2</sup>	44,93 €
HENRY Stanislas	Le Solier	C 801	9 798 m <sup>2</sup>	156,77 €
HYDULPHE Damien	La Patache	E 108	13 430 m <sup>2</sup>	214,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité des membres votants d'appliquer les tarifs ci-dessus présentés pour l'année 2014.

## Communauté de Communes des Coëvrons : signature de la convention relative à la collecte et aux traitements des déchets professionnels

La Communauté de Communes des Coëvrons propose la reconduction de la convention pour la collecte des déchets d'origine professionnelle.

La production annuelle de déchets est évaluée à 85,99 m<sup>3</sup>, décomposée comme suit:

Emplacement	Volume	Semaine d'activité	Volume annuel en m <sup>3</sup>
Salle des Fêtes	1,3	30	39
Ecole publique	0,06	36	2,16
Cantine	0,08	36	2,88
Camping municipal	1,3	22	28,6
Cimetière	0,89	30	13,35
<b>TOTAL</b>			<b>85,99</b>

Le coût au m<sup>3</sup> pour 2014 est fixé à 34 €.

Soit une redevance annuelle pour 2014 d'un montant de 2 923,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur Roland GAILLARD, 1er adjoint, à signer la convention correspondante, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## CONTY - souscription d'abonnement avec Microsoft (reconduction)

La société CONTY a transmis son offre commerciale pour la reconduction du contrat d'abonnement avec Microsoft ainsi que pour son assistance:

- abonnement avec Microsoft
  - 6 comptes Exchange On Line 208,80 € HT/an
- contrat d'assistance 407,95 € HT/an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le contrat correspondant, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## TRAVAUX

### Effacement des réseaux - secteur du Grand Moulin

Il est rappelé la délibération n° 16/05/2013-07 en date du 16 mai 2013, validant le

coût estimé des travaux et la participation financière de la commune.

Suite à la réunion du comité syndical du S.D.E.G.M., les modalités financières relatives aux travaux d'enfouissement ont été revues. En conséquence, il convient d'annuler la délibération ci-dessus référencée et de délibérer à nouveau sur les montants estimés des participations.

### Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	Prise en charge du <b>SDEGM</b> 90%	Participation du SIVU
104 000 €	93 600 €	<b>10 400 €</b>

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 90% du montant HT, selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à charge du SIVU des Petites Cités de Caractère.  
La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par le SDEGM.

### Réseaux de télécommunication - Option A

Intitulé	Estimation TTC des travaux de génie civil (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	TVA (20%)	Prise en charge du <b>SDEGM 20%</b> de l'estimation HT	Participation du SIVU
Le Grand Moulin vers Le Pont Neuf	33 000 €	5 500 €	5 500 €	<b>27 500 €</b>

Intitulé	Estimation TTC des travaux de génie civil (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	TVA (20%)	Prise en charge du <b>SDEGM 20%</b> de l'estimation HT	Participation du SIVU
Le Pont Neuf vers la Rivière	18 000 €	3 000 €	3 000 €	<b>15 000 €</b>

Intitulé	Estimation TTC des travaux de génie civil (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	TVA (20%)	Prise en charge du <b>SDEGM 0%</b> de l'estimation HT	Participation du SIVU
Le Pont Neuf vers la Rivière	18 000 €	3 000 €	0 €	<b>18 000 €</b>

Dans le cadre de cette option la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures de télécommunication. A ce titre elle est éligible au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication.

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par

l'opérateur France-Télécom.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

### Travaux de câblage - France Télécom

Intitulé	Estimation TTC des travaux de génie civil (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	TVA (20%)	Prise en charge du SDEGM 20% de l'estimation HT	Participation du SIVU
Étude et travaux (Le Pont Neuf vers la Rivière)	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	4 300,00 €
Esquisse et réception Génie Civil (Le Pont Neuf vers la Rivière)	1 400,00 €	280,00 €	0,00 €	1 680,00 €

### Eclairage public lié à l'effacement

Intitulé	Estimation HT des travaux (Frais de maîtrise d'œuvre inclus)	Prise en charge du SDEGM	Participation de la Commune
Le Grand Moulin Le Pont Neuf	23 000 €	5 750 €	17 250 €

Le SDEGM finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge du SIVU des Petites Cités de Caractère.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le SDEGM.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical du SDEGM le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande à l'entreprise réalisatrice des travaux.

\*\*\*\*\*

Il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage au SIVU des Petites Cités de Caractère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

– **PROCEDE** au vote:

POUR: 12  
ABSTENTION: 1  
CONTRE: 0

– **ACCEPTE** de faire réaliser l'opération de travaux d'enfouissement de réseaux et

d'éclairage public au secteur du Grand Moulin jusqu'à la Rivière,

- **ACCEPTE** de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée au SIVU des Petites Cités de Caractère,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les factures correspondantes à l'encontre du SIVU des Petites Cités de Caractère à l'article 238, avant intégration au 2041582 à la fin des travaux.

## **Aménagements urbains des Petites Cités de Caractère - effacement des réseaux secteur du Grand Moulin jusqu'à la Rivière - financement régional**

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de financement auprès de la région des Pays de la Loire pour l'opération d'effacement des réseaux au secteur du Grand Moulin jusqu'à la Rivière.

### Dépense subventionnable:

elle est calculée sur le montant des travaux HT et est plafonnée à 300 000,00 € par an et par commune. Le montant minimum de la dépense subventionnable est fixée à 10 000,00 HT.

### Taux et calcul de l'aide:

30 % du montant HT des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire pour l'octroi d'un éventuel financement pour le dossier référencé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

## **Dénomination de voies communales**

Monsieur le Maire précise qu'il est important de donner des noms pour les indications GPS et les chemins de randonnée. Après discussions, il est validé les noms suivants:

- nouveau contournement:

- rond-point: *Rond-Point des Coëvrans*
- Avenue: *Avenue d'Erve et Charnie*
- Nouveau parking (bas de la rue des Coëvrans): *Le Grand Pré*
- nouveau chemin du camp des Anglais au chemin Poil de Brebis:

*Chemin de la Grande Paroisse* (nom ancien de ces lieux)



- déplacement de la route du Bocage

- terrain HIGGINBOTTOM (rue Guillaume le Conquérant) - *La Baronnie*
- terrain entre ex-café de la Rivière et salle Maxime-Létard - *Espace du Val d'Erve*
- Route de Montsûrs entre le contournement et la rue de la Libération - *Rue de Montsûrs*, cette voie a perdu le caractère de route. Il ne sera pas nécessaire de changer la numérotation des maisons des riverains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de donner ces appellations aux voies et places nouvellement créées,
- **DECIDE** de modifier la route de Montsûrs en rue de Montsûrs,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer tous les services administratifs, ainsi que les riverains de cette rue.

## SUJETS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

### Régularisation d'un acte de vente relative à la constitution de servitude entre ERDF et la commune (passage d'ouvrages sur une parcelle communale)

Lors de la signature de l'acte de vente du logement n° 1 de l'ex-Gendarmerie, la future propriétaire avait été informée du passage d'une canalisation ERDF sur son terrain, ainsi que sur le terrain communal. Cet acte est une formalité pour acter la servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Roland GAILLARD, 1er adjoint, en son absence, à signer l'acte de régularisation à intervenir contenant constitution de servitude entre ERDF et la commune de Sainte-Suzanne.

### 3C Culture: signature du procès-verbal de transfert du musée de l'Auditoire

Afin de finaliser le transfert du Musée de l'Auditoire à la Communauté de Communes des Coëvrons, il est nécessaire de procéder à la signature d'un procès-verbal de transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **ACCEPTE** le transfert de l'actif lié au Musée de l'Auditoire entre la commune de Sainte Suzanne et la Communauté de Communes des Coëvrons,
- **AUTORISE** le Maire, ou Roland GAILLARD, 1er adjoint, à signer le procès verbal de transfert de l'actif.

## 3C - Solidarités: demande de mise à disposition d'une partie de terrain communal pour réaliser un jardin solidaire

La Communauté de Communes des Coëvrons, et plus particulièrement la direction de la Solidarité sollicite la commune pour la mise à disposition d'une partie de terrain pour réaliser un « jardin solidaire ». Ceci, dans le but de permettre aux bénéficiaires du secours alimentaire de cultiver leurs plants et profiter de leur récolte.

Le distribution de colis alimentaire se déroulant désormais dans la salle des associations le jeudi matin, l'emplacement idéal pour créer ce jardin serait à proximité.

Le terrain, cadastré E 321, « Espace du Val d'Erve », en cours d'acquisition (signature le 27/01/14), de M. HARDY Jean-Luc s'y prête, compte tenu de sa proximité avec l'unité technique Sud.

Sur leur demande, une portion de 350 m<sup>2</sup> pourrait leur être mise à disposition. Ainsi, dans le bas de cette parcelle, ils auront un accès direct à l'eau, via l'unité technique sud;

Les élus demandent que cette partie de terrain mise à disposition soit clôturée par la 3C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **ACCEPTE** le principe de mise à disposition gratuite d'une partie de terrain (E 321) - Espace du Val d'Erve, d'une superficie de 350 m<sup>2</sup>, à la Communauté de Communes des Coëvrons - direction Solidarités,
- **AUTORISE** Roland GAILLARD, 1er adjoint, à signer la convention de mise à disposition de terrain gratuite à intervenir.

## INFORMATIONS GENERALES

- Monsieur le Maire précise que le 04 février prochain interviendra la signature de la convention relative au label national des Petites Cités de Caractère.

- EHPAD de Sainte-Suzanne:

Daniel VANNIER annonce une rencontre prochaine entre Mayenne Habitat et Icade. Il est encore possible que Icade soit chargé de la construction du bâtiment, ce qui revient à la situation initiale: l'acquisition du terrain par ICADE, la construction du bâtiment par ce même groupe, et Mayenne Habitat, propriétaire, louerait les locaux à l'EHPAD.

Dans le cas d'une décision de Mayenne Habitat dans ce sens, Icade s'engage à déposer le permis du bâtiment d'ici juillet 2014.

Par ailleurs, Daniel VANNIER rappelle que M. BLOT, directeur des établissements d'Evron et de Sainte-Suzanne est parti en retraite à la date du 19 décembre dernier. Il a rencontré son successeur, M. GUINARD, qui assure les fonctions de direction par intérim, le temps que l'ARS nomme un nouveau directeur. Ce dernier a une bonne connaissance du dossier de travaux EHPAD et de l'établissement actuel.

– Regroupement Pédagogique Intercommunal

Daniel VANNIER relate son entretien avec les maires de Chammes et Blandouet, qui, à l'approche des élections municipales, ne peuvent s'engager sur la création d'un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) pour la rentrée scolaire 2014/2015. Cependant, ils ont donné leur accord pour la rédaction et la signature d'un courrier à l'inspectrice d'Académie pour un engagement de créer le RPI et de créer le SIVOS à la rentrée 2015/2016.

– Commémoration du 70ème anniversaire des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme

Monsieur le Maire annonce que la commune commémorera ce 70ème anniversaire le dimanche 15 juin prochain avec la collaboration des associations suivantes:

- l'association WW2 de Vincent Orrière
- l'association des Amis de Sainte-Suzanne
- l'Harmonie/Banda de Sainte-Suzanne
- Médiéville53

Monsieur le Maire évoque également la découverte fortuite d'une personnalité qui est née sur la commune, par le biais de recherche de renseignements d'état-civil faite par un particulier.

Après quelques recherches, il a découvert que cet homme, Henri CHANTREL, né le 23/05/1880 à Sainte-Suzanne a été plusieurs fois médaillé lors de la guerre 14-18 (*Verdun Marne Chemin des Dames*, médaille Interalliée, chevalier de la Légion d'Honneur et Croix de Guerre). Ensuite, il est devenu directeur d'école à Saint Ouen des Vallons.

Pendant la 2nde guerre mondiale, il a été commandant FFI de Laval, membre du réseau de renseignements Alliance. Puis assassiné par les SS en septembre 1944. Officier de la Légion d'honneur et médaille de la Résistance à titre posthume. Une rue de Laval et l'école de Saint Ouen des Vallons portent son nom.

Monsieur le Maire propose de mettre une plaque pour lui rendre hommage sur le monument aux Morts, à l'occasion de cette journée du 15/06/2014.

Mairie de  
**SAINTE-SUZANNE**  
(Mayenne)



*Le Maire*

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc LEMAITRE.

Le Maire,  
Jean-Pierre MORTEVEILLE.

GAILLARD Roland

GUERVENO Pascal

BOUTELOUP Jean-Claude

VANNIER Daniel

POMMIER Raymonde

GAULTIER Jean-Pierre

HENRY Stanislas

BARILLER Alain

LAMY Daniel

LEFEUVRE Philippe

SIMON Véronique

Subventions de fonctionnement 2014  
Aux associations communales et autres organismes

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>65738</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics</b>			-
	Subvention de fonctionnement	CNRS – Université de Rennes Fouilles archéologiques (PEC repas fouilleurs) Participation de 5€/repas/bénévoles	Organisme Public	-
<b>6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations</b>		-	<b>16 349,70</b>
	Subvention de fonctionnement	École Publique: sorties pédagogiques	Association	2 500,00
	Subvention de fonctionnement	École privée - sorties pédagogiques	Association	3 500,00
	Subvention de fonctionnement	APE Perrine Dugué	Association	300,00
	Subvention de fonctionnement	A.P.E.L. École privée	Association	300,00
	Subvention de fonctionnement	UDOGEC – participation élève suzannais scolarisé en CLIS	Association	-
	Subvention de fonctionnement	Amicale du Fil d'Argent	Association	1 280,00
	Subvention de fonctionnement	Atelier Informatique et Numérique	Association	200,00
	Subvention de fonctionnement	Atelier Informatique et Numérique – TAP	Association	200,00
	Subvention de fonctionnement	Francs Tireurs Suzannais	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	La Truite Suzannaise	Association	300,00
	Subvention de fonctionnement	Football Club de la Charnie	Association	-
	Subvention de fonctionnement	Amicale des Anciens Combattants d'A.F.N.	Association	150,00
	Subvention de fonctionnement	Musique pour Tous	Association	1 000,00
	Subvention de fonctionnement	Harmonie de Sainte-Suzanne	Association	-
	Subvention de fonctionnement	Les Banda's	Association	-
	Subvention de fonctionnement	Les Ateliers d'Histoire de la Charnie	Association	-
	Subvention de fonctionnement	Médiéville 53	Association	2 000,00
	Subvention de fonctionnement	Médiéville 53 - Section Animations	Association	1 500,00
	Subvention de fonctionnement	Médiéville 53 - Section Tourisme et Patrimoine	Association	1 500,00
	Subvention de fonctionnement	COS – Comité d'Oeuvres Sociales 35 € x 3 agents	Association	70,00
	Subvention de fonctionnement	CAE Judo Evron	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	SPA de la Mayenne	Association	299,70
	Subvention de fonctionnement	Mayenne Nature Environnement	Association	100,00
	Subvention de fonctionnement	Vacances Familles	Association	150,00
<b>TOTAL</b>				<b>16 349,70</b>